



Check-list d'éligibilité pré-opératoire des patients en ambulatoire

Cette check-list est initiée par le chirurgien lors de la consultation préopératoire, complétée par l'anesthésique et l'infirmière pré-opératoire. Elle est ensuite scannée pour être archivée dans le dossier informatique du patient. Document répondant aux exigences de la circulaire du 24 mai 2016 relative à la qualité et la gestion des risques en chirurgie ambulatoire

Patient

Nom: Nom de naissance :
Prénom : Date de naissance :

Praticiens

Nom du chirurgien :

Coller l'étiquette
patient

Intervention

Type :
Date :

Evaluation de l'éligibilité chirurgicale

- Vérification des critères médicaux :
 - Antécédents :
 - Analyse des traitements en cours : Oui Non Non Applicable
 - Risques médicamenteux : Oui Non
 - Risques chirurgicaux : Oui Non
- Risques psycho sociaux environnementaux : Oui Non
- Type d'anesthésie souhaitée : AG Sédation ALR AL
- Ordonnance antalgique donnée : Oui Non Non Applicable
- Information chirurgicale donnée :
 - Consignes à suivre avant l'intervention (Préparation cutanée, jeûn...)
 - Informations sur les suites chirurgicales
 - Informations sur les symptômes ou signes qui doivent donner l'alerte
 - S'il y a lieu, le recours à un(e) infirmier(ère), à un(e) kinésithérapeute ou à un autre professionnel
 - Information sur la nécessité de la présence d'un accompagnant à la sortie et à domicile
 - Informations les modalités de reprise de la douche/du bain, l'alimentation, l'activité physique
 - La durée de l'arrêt de travail
 - La date de la consultation postopératoire

Patient éligible par le chirurgien : Oui Non

Date :



Evaluation de l'éligibilité anesthésique

Nom de l'anesthésiste vu en consultation :

- Choix de l'anesthésie confirmé : Oui Non
- Conditions de sortie adaptée : Oui Non
- Compréhension des risques chirurgicaux et anesthésiques par le patient : Oui Non

Patient éligible par l'anesthésiste : Oui Non

Date :

Consultation pré-opératoire de l'infirmière

Nom IDE :

- Vérification des critères sociaux :
 - Compréhension suffisante de la prise en charge ambulatoire
 - Aptitude à observer les prescriptions médicales
 - Compréhension du respect des conditions d'hygiène
 - Compréhension des consignes pré-opératoires
 - Disponibilité d'un accompagnant pour le retour à domicile
- Informations données :
 - La date et l'heure d'admission,
 - Les modalités d'accès à l'unité de chirurgie ambulatoire (UCA)
 - L'heure de sortie prévisible

• Commentaires

.....

.....

.....

.....

Accord oral du patient pour une prise en charge en chirurgie ambulatoire

Oui Non

Date :